

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2021

RECONNAISSANCE ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES HARKIS - (N° 4631)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN9

présenté par

M. de la Verpillière, M. Bouley, M. de Ganay, M. Rémi Delatte, Mme Marianne Dubois,
M. Ferrara, M. Menuel, M. Meyer, M. Reynès, Mme Serre, M. Thiériot et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« délaissés »,

le mot :

« abandonnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement les députés les Républicains souhaitent entendre certains représentants de Harkis qui ont été auditionnés par la Commission de la Défense.

Depuis 1962, les Harkis souffrent de cette incapacité à mettre des mots clairs sur leur histoire. Ils n'ont pas été "délaissés" par la France mais "abandonnés" par le pays qu'ils avaient loyalement servi. Nombreux sont ceux qui ont payé de leur vie cette loyauté à la France.